

La fac de Caen veut améliorer le suivi judiciaire

À l'université de Caen, une cellule existe pour signaler les infractions commises sur les campus. Elle souhaite aujourd'hui améliorer le suivi judiciaire et l'accompagnement des victimes.

L'initiative

L'université de Caen est dotée, depuis 2022, d'une cellule d'écoute où étudiants, étudiantes et personnels peuvent signaler les faits de violences sexistes et sexuelles dont ils sont victimes. Quinze signalements la première année, près de quarante la suivante et déjà une vingtaine depuis la rentrée 2024. « **La croissance du nombre de cas est liée à la connaissance de la cellule** », veut rassurer Lamri Adoui, le président de l'université. Mais combien de signalements se poursuivent par une plainte ? Combien voient l'auteur sanctionné, voire condamné ?

Outre les violences sexistes et sexuelles, cela vaut également pour tout type de violences, discriminations, menaces, harcèlement ou dégradations commises au sein de l'université.

Pour améliorer la prise en charge de ces infractions et l'accompagnement des victimes dans leur parcours judiciaire, une convention a été signée, mercredi, entre le président de l'université, le procureur de la République de Caen, le préfet du Calvados, le directeur interdépartemental de la police nationale et le président de l'association Aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation (ACJM).

« Un traitement judiciaire plus efficace »

Pour les victimes ou les témoins, le réflexe sera toujours de faire remonter les infractions auprès de la cellule d'écoute de la fac ou aux forces de l'ordre. Ce que cette convention a vocation à créer, c'est une plus ample collaboration entre l'université, la police, la justice et l'ACJM. « **On a besoin d'interlocuteurs privilégiés pour que l'université puisse faire remonter rapidement les infractions, assurer un suivi centralisé et un traitement judiciaire plus efficace et adapté** », appuie le procureur de la République, Joël Garrigue.

Mais aussi, comme l'explique Guillaume Mauger, directeur interdépartemental de la police nationale, « **faciliter les démarches de la victime pour venir nous voir et faire en sorte que**

l'enquête aille vite ». « C'est une chaîne réactive avec des partenaires identifiés », résume le préfet, Stéphane Bredin. Et Lamri Adoui de souligner **« l'importance de la prévention »,** pour éviter que ces infractions ne soient commises en premier lieu.

Maëlys HESLESBEUX.



Violences sexistes et sexuelles, discriminations, dégradations... À l'université de Caen, une cellule existe pour signaler les infractions commises sur les campus. Martin ROCHE



Guillaume Mauger, directeur interdépartemental de la police nationale ; Stéphane Bredin, préfet du Calvados ; Lamri Adoui, président de l'université de Caen ; Joël Garrigue, procureur de la République de Caen ; et Jean-Patrick Clément, président de l'association Aide aux victimes, citoyenneté, justice et médiation (ACJM). Ouest-France